

Questions orales

Faut-il voir dans l'inaction d'Ottawa au sujet du traversier des îles sa volonté de finir la job commencée dans les années 1980 et de provoquer volontairement la fermeture du dernier grand chantier maritime au Québec?

[Traduction]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais que le Bloc québécois explique quels sont les plans de l'actionnaire de la MIL Davie pour son chantier maritime. Je puis donner au député l'assurance que j'ai travaillé avec M. Véronneau, président de la MIL Davie, et avec le gouvernement provincial précédent pour trouver une solution aux problèmes qui accablent cette entreprise.

Cependant, comme je l'ai dit au député qui a posé la question précédente, on ne réglera pas ces problèmes en dénichant simplement un contrat à octroyer de façon ponctuelle. Si c'était là la solution aux problèmes de l'entreprise, ceux-ci auraient été réglés depuis longtemps, car une série de contrats lui a été octroyée.

Le défi pour la MIL Davie, comme pour le reste du secteur manufacturier canadien, c'est de devenir concurrentiel dans un monde où le marché pour les produits manufacturés, notamment les navires, est d'envergure mondiale. Puisque le marché national canadien ne suffit pas à assurer la survie d'un chantier naval, celui-ci doit être concurrentiel.

• (1430)

Si nous pouvons relever ce défi, nous réussissons, à la MIL Davie comme ailleurs. Mais c'est là un défi fondamental à relever, et l'octroi d'un seul contrat ne suffira pas à résoudre le problème.

[Français]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, en question complémentaire, si on comprend bien la logique du ministre, il vient de nous annoncer que MIL Davie doit fermer. Ma question complémentaire s'adresse au ministre des Transports. Doit-on comprendre que c'est pour camoufler sa stratégie de fermer la MIL Davie au profit de la Saint John Shipbuilding de sa province que le ministre des Transports a décidé de transférer récemment le dossier du traversier à son collègue de l'Industrie?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, ça fait plusieurs mois qu'on essaie d'expliquer aux députés de l'opposition qu'en ce qui a trait au traversier entre les Îles de la Madeleine et l'Île-du-Prince-Édouard, il s'agit d'une situation que Transports Canada doit régler avec l'opérateur du service, qui reçoit chaque année un subside pour fournir le service à ceux qui veulent se prévaloir des services du traversier.

En ce qui concerne la MIL Davie et la construction d'un navire, cela a affaire avec la question de l'industrie, de la création d'emplois au Québec, et on comprend très bien la différence entre les deux dossiers. J'espère qu'avec le temps, peut-être

après un an ou deux, mes honorables collègues du Bloc comprendront la différence aussi.

* * *

[Traduction]

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Monsieur le Président, le ministre de l'Immigration avait promis qu'il déciderait du sort de son ami M. Schelew hier au plus tard. Hier est passé et aucune mesure n'a été prise, si ce n'est la publication des noms des personnes qui ont accusé M. Schelew.

Le ministre est au courant de la situation depuis septembre. A-t-il tardé si longtemps à prendre des mesures pour donner la possibilité à M. Schelew de persuader les commissaires de renoncer à leurs plaintes?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la réponse est simple, absolument pas.

J'ai demandé au vice-président de répondre au rapport de la présidente. Je n'ai reçu la réponse en question à mon bureau que tard jeudi. Je ne l'ai lue que vendredi soir.

Je n'ai jamais promis qu'une décision serait prise lundi au plus tard. J'ai le rapport de la présidente et une longue réponse à ce rapport. Je réfléchis à cette affaire et prends conseil à ce sujet. Je prendrai une décision d'ici à la fin de la semaine.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Monsieur le Président, le rapport confidentiel rédigé contre Schelew fait état de mois d'intimidation et de menaces voilées. On y mentionne des liens d'amitié entre le ministre et Schelew. On y rapporte que Schelew aurait dit aux commissaires de ne pas tenir compte des mensonges que leur racontent les demandeurs du statut de réfugié parce que «tout le monde ment».

Le ministre laisse sans aucune raison partir de la commission des personnes nommées par les conservateurs, comme Greg Fyffe. Pourquoi a-t-il choisi de protéger Schelew au détriment des commissaires et de l'intégrité de tout le processus de détermination du statut de réfugié?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, au lieu de s'en tenir aux faits, le député préfère exploiter la situation pour se faire du capital politique.

Je répète au député que j'ai demandé à la présidente de me faire un rapport, ce qu'elle a fait. J'ai demandé au vice-président, par l'intermédiaire d'un avocat du ministère de la Justice, ce qu'il avait à répondre et ce qu'il pensait de la recommandation.

J'ai été saisi de ces deux documents. Je réfléchis à la preuve qu'ils renferment, puis je prendrai une décision. C'est aussi simple que ça. Je suis désolé de décevoir le député. Mais c'est très simple et très direct. Personne ne cache quoi que ce soit.